

Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Jugement commercial 2023TALCH06/01059

Audience publique du jeudi, cinq octobre deux mille vingt-trois.

Numéros de rôle TAL-2022-02970 et TAL-2022-03843

Composition:

Maria FARIA ALVES, vice-présidente ;
Muriel WANDERSCHIED, juge ;
Paula GAUB, juge ;
Claude FEIT, greffière.

I. TAL-2022-02970

Entre :

la société à responsabilité limitée **SOCIETE1.) GMBH**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), représentée par son gérant actuellement en fonctions,

partie demanderesse, aux termes d'un exploit de l'huissier de justice suppléant Michèle BAUSTERT, en remplacement de l'huissier de justice Cathérine NILLES de Luxembourg, signifié en date du 28 février 2022,

comparant par Maître Jean-François STEICHEN, avocat à la Cour constitué, demeurant à Luxembourg,

et :

1) la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, ayant eu son siège social à L-ADRESSE3.), ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.), en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA, ayant eu son siège social à L-ADRESSE3.), ayant été

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO4.),

partie défenderesse, aux termes du prédit exploit Cathérine NILLES du 28 février 2022,

comparant par Maître François PRUM, avocat à la Cour constitué, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur **PERSONNE1.**), demeurant à ADRESSE4.),

partie défenderesse, aux termes du prédit exploit Cathérine NILLES du 28 février 2022,

comparant par la société à responsabilité limitée ETUDE NOESEN, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 251614, représentée aux fins de la présente procédure par Maître Jean-Paul NOESEN, avocat à la Cour constitué, demeurant à Luxembourg,

II. TAL-2022-03843

Entre :

Monsieur **PERSONNE1.**), demeurant à ADRESSE4.),

partie demanderesse, aux termes d'un exploit de l'huissier de justice suppléant Luana COGONI, en remplacement de l'huissier de justice Véronique REYTER d'Esch-sur-Alzette, signifié en date du 4 mai 2022,

comparant par la société à responsabilité limitée ETUDE NOESEN, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 251614, représentée aux fins de la présente procédure par Maître Jean-Paul NOESEN, avocat à la Cour constitué, demeurant à Luxembourg,

et :

1) la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, ayant eu son siège social à L-ADRESSE3.), ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.), en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA, ayant eu son siège social à L-ADRESSE3.), ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO4.),

partie défenderesse, aux termes du prédit exploit Véronique REYTER du 4 mai 2022,

comparant par Maître François PRUM, avocat à la Cour constitué, demeurant à Luxembourg.

Le Tribunal :

Par exploit d'huissier du 28 février 2022, la société à responsabilité limitée SOCIETE1.) GMBH a fait donner assignation à la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA et à PERSONNE1.) à comparaître devant le tribunal de ce siège afin de statuer conformément au dispositif de l'assignation.

L'affaire a été enrôlée sous le numéro TAL-2022-02970 du rôle.

Par exploit d'huissier du 4 mai 2022, PERSONNE1.) a assigné en intervention la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA à comparaître devant le tribunal de ce siège afin de statuer conformément au dispositif de l'assignation.

L'affaire a été enrôlée sous le numéro TAL-2022-03843 du rôle.

Par ordonnance du 2 août 2022, la jonction des deux rôles a été ordonnée.

La clôture de l'instruction est intervenue le 20 septembre 2023 et l'affaire a été prise en délibéré, le même jour.

Quant à l'instance principale inscrite au rôle sous le numéro TAL-2022-02970

Par acte de désistement d'action, non daté, mais dûment signé par la partie demanderesse au principal, celle-ci déclare aux parties défenderesses au principal qu'elle se « *désiste purement et simplement de l'action introduite suivant le prédit exploit du 28 février 2022 de l'huissier de justice suppléant Michèle Baustert agissant en remplacement de l'huissier de justice Cathérine Nilles de Luxembourg et pendante actuellement devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale sous le numéro TAL-2022-02970 du rôle.* »

Le désistement d'action, fait valablement sous la forme d'un écrit sous seing privé et n'ayant pas à être accepté de l'adversaire parce qu'étant parfait par la seule manifestation de volonté de son auteur, entraîne l'extinction du droit d'agir relativement aux prétentions en litige et, accessoirement, l'extinction de l'instance (Cour d'appel, 28 mars 1996, n°17640 du rôle).

Par conséquent, il y a lieu de donner acte aux parties du désistement d'action en ce qui concerne l'action de la société à responsabilité limitée SOCIETE1.) GMBH dirigée contre la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA et PERSONNE1.).

Conformément aux termes du désistement d'action, qui ne sont pas contestés, il y a par ailleurs lieu de donner acte aux parties qu'elles ont convenu de prendre en charge chacune leurs propres frais.

Quant à l'instance en intervention inscrite au rôle sous le numéro TAL-2022-03843

Etant donné que PERSONNE1.) ne s'est pas désisté de sa propre action dirigée contre la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA mais qu'il s'agit d'une action en garantie de toute condamnation prononcée à son encontre dans le cadre de l'instance principale, il y a lieu de procéder à la radiation dudit rôle.

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale suivant la procédure civile, statuant contradictoirement,

vu l'ordonnance de clôture de l'instruction du 20 septembre 2023 ;

donne **acte** à la société à responsabilité limitée SOCIETE1.) GMBH qu'elle se désiste de son action introduite contre la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA et PERSONNE1.) suivant exploit d'assignation du 28 février 2022 et pendante sous le numéro TAL-2022-02970 devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg ;

partant **déclare** l'action introduite par la société à responsabilité limitée SOCIETE1.) GMBH contre la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA et PERSONNE1.) éteinte ;

dit que les parties supportent chacune leurs propres frais et dépens en ce qui concerne l'instance éteinte ;

procède à la radiation de l'affaire introduite par PERSONNE1.) contre la société anonyme SOCIETE2.) SA, en sa qualité de successeur de la société anonyme SOCIETE3.) SA, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SOCIETE4.) SA suivant exploit d'assignation du 4 mai 2022 et pendante sous le numéro TAL-2022-03843 devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg ;

réserve les frais et dépens de cette instance.